



**République Française**

**Commune de DOMLOUP**

**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 24

Le lundi 15 janvier deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND ; Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LEROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Sébastien CHANCEREL) Léna MONNIER, Daniel PRODHOMME (pouvoir à Yves LE GALL)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LE GALL est élu secrétaire de séance.

**2024-15/01-05 Finances : DETR 2024/Opération éligible/Réfection avec aménagements paysagers de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean de La Fontaine**

La Dotation d'Équipement des Territoire ruraux est une aide financière de l'Etat allouée à :

- l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus
- aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

La commune de Domloup rentre dans ce deuxième cas de figure.

Une liste des catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R. est établie.

Le projet suivant pourrait être éligible :

- **La Rénovation de la cour des élémentaires du groupe scolaire Jean de La Fontaine** au titre « Bâtiments scolaires et bâtiments destinés à l'enfance »

Descriptif du projet :

La Commune de Domloup a souhaité en lien avec l'équipe éducative de l'école Jean de la Fontaine étudier la rénovation des cours du groupe scolaire :

-La cour des maternelles + cour annexe  
 -La cour des élémentaires

Ainsi que la construction d'une coursive.

Ce programme de rénovation a pour but de répondre aux changements climatiques et sociaux. Les cours ont vocation à devenir des espaces plus agréables à vivre au quotidien, rafraîchis, végétalisés et mieux partagés.

Les actions sont de réduire les surfaces imperméables, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la végétalisation avec des espèces adaptées au réchauffement climatique, création d'espaces de rencontre.

Ce vaste programme de rénovation a débuté en 2023 avec la cour maternelle et son annexe.

Pour rappel la DETR avait été sollicitée l'an dernier, pour les travaux de la cour maternelle et de son annexe, la construction de la coursive, ainsi que l'ensemble de la maîtrise d'oeuvre. La dépense subventionnable était de 241 408 € HT. Une subvention DETR avait été attribuée pour un montant de 72 422.40 € (soit un taux de 30%).

Une seconde phase des travaux de rénovation est prévue en 2024 et concernera :

- La cour des élémentaires

Plan de financement envisagé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maitrise d'œuvre (cours de l'école)	24 487.00	Aides publiques		
Coordination SPS	2 191.50	DETR (communes + de 2 000 hab.)	95 125.50	30
Etude infiltration	2 325.00	Fonds Vert	86 424.45	27
		Autres		
Travaux Rénovation cour élémentaire de l'école et parvis (hors options)	288 081.50	Fonds de concours PCC (20%)	63 417.00	20
		Agence de l'Eau Loire Bretagne	8 701.05	3
Travaux (options)	0.00			
		Autofinancement		
		Fonds propres	63 417.00	20
		Emprunts		
<b>TOTAL</b>	<b>317 085.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>317 085.00</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de la Préfecture une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux » 2024 pour le projet de « Réfection avec aménagements paysagers de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean de La Fontaine »
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE

